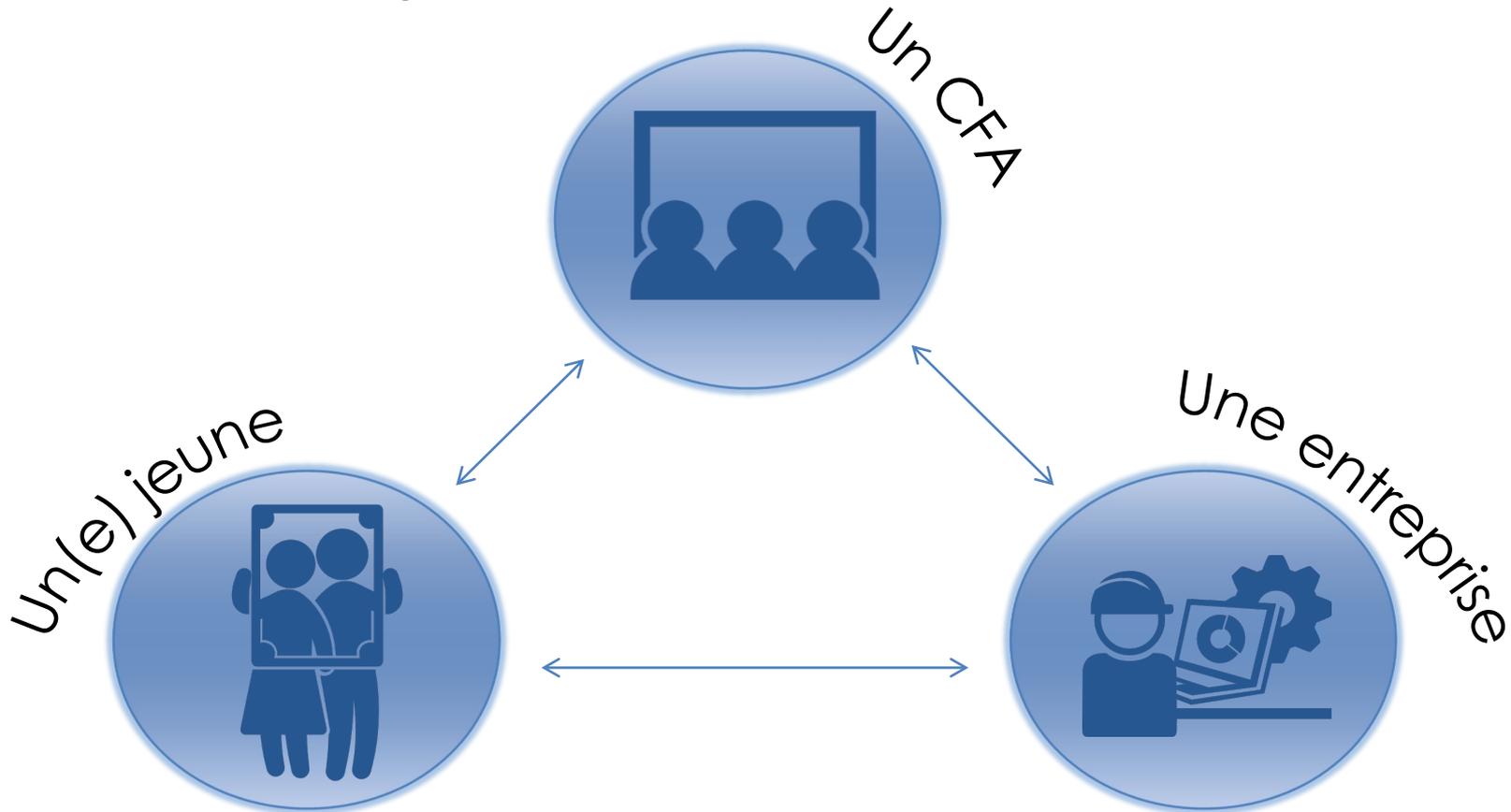


L'APPRENTISSAGE : Le principe

Une formation en **alternance** qui permet aux **jeunes** de 16 à 30 ans révolus de préparer un **diplôme** à finalité professionnelle. Il associe une formation au **CFA** et en **Entreprise** .



L'APPRENTISSAGE : Le principe



Une véritable **synergie**
école /entreprise

Un **suivi complet des progrès** de l'apprenti
par le maître
d'apprentissage



Une formation et l'acquisition
de compétences sur le
terrain pour une **meilleure**
insertion dans le monde
du travail



Un statut de **salaré**
avec ses **droits**
et ses **obligations**
vis-à-vis de l'entreprise
et de son école



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** de type particulier à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) conclu entre un employeur, un(e) apprenti(e) et un CFA.

5

semaines de congés
payés

35h

de travail / semaine

45j

de période d'essai
avec possibilité de
rupture unilatérale

LE STATUT DE L'APPRENTI & SES OBLIGATIONS



Respecter le règlement
intérieur de l'entreprise
ainsi que du CFA



Etre assidu
en entreprise
et au CFA



Appliquer les consignes
qui lui sont données



Effectuer le travail
confié par l'employeur
qui doit correspondre à
sa formation



Se présenter
aux examens



Couverture sociale

- Assuré social
- Cotisations retraite
- Ses revenus ne sont pas imposables
- Ses prestations familiales sont maintenues

SALAIRE DES APPRENTIS 35h

Pour les contrats conclus à compter du 1 ^{er} Janvier 2020 sur une base de 35h .	Moins de 18 ans % SMIC Montant Mensuel	18 à 20 ans % SMIC Montant Mensuel	21 à 25 ans % SMIC Montant Mensuel	26 ans et plus % SMIC Montant Mensuel
1 ^{ère} Année	27% 415,64€	43% 660,09€	53% 815,89€	100% 1539,42€
2 ^{ème} Année	39% 600,37€	51% 785,10€	61% 939,04€	100% 1539,42€
3 ^{ème} Année	55% 846,68€	67% 1031,41€	78% 1200,41€	100% 1539,42€

SALAIRE DES APPRENTIS BATIMENT 35h

Pour les contrats conclus à compter du 1 ^{er} Janvier 2020 sur une base de 35h .	Moins de 18 ans % SMIC Montant Mensuel	18 à 20 ans % SMIC Montant Mensuel	21 à 25 ans % SMIC Montant Mensuel	26 ans et plus % SMIC Montant Mensuel
1 ^{ère} Année	40% 615,76€	50% 769,71€	55% 846,68€	100% 1539,42€
2 ^{ème} Année	50% 769,71€	60% 923,65€	65% 1000,62€	100% 1539,42€
3 ^{ème} Année	60% 923,65€	70% 1077,59€	80% 1231,54€	100% 1539,42€

SALAIRE DES APPRENTIS CAP COIFFURE 35h

Pour les contrats conclus à compter du 1 ^{er} Janvier 2020 sur une base de 35h .	Moins de 18 ans % SMIC Montant Mensuel	18 à 20 ans % SMIC Montant Mensuel	21 à 25 ans % SMIC Montant Mensuel	26 ans et plus % SMIC Montant Mensuel
1 ^{ère} Année	29% 446,43€	45% 692,73€	55% 846,68€	102% 1542,98€
2 ^{ème} Année	41% 631,62€	53% 815,89€	63% 969,83€	102% 1542,98€
3 ^{ème} Année	57% 877,46€	69% 1062,19€	80% 1231,53€	102% 1542,98€

SALAIRE DES APPRENTIS BP COIFFURE 35h

Pour les contrats conclus à compter du 1 ^{er} Janvier 2020 sur une base de 35h.	Moins de 18 ans % SMIC Montant Mensuel	18 à 20 ans % SMIC Montant Mensuel	21 à 25 ans % SMIC Montant Mensuel	26 ans et plus % SMIC Montant Mensuel
1 ^{ère} Année	57% 877,46€	67% 1031,41€	80% 1231,53€	100% 1539,42€
2 ^{ème} Année	67% 1031,41€	77% 1185,35€	80% 1231,53€	100% 1539,42€

LES AIDES A L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

L' aide exceptionnelle pour les entreprises qui recrutent des apprentis à la rentrée entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021.

- **5 000€** pour un apprenti de moins de 18 ans
- **8 000€** pour un apprenti majeur par contrat d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au master

LES AIDES A L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

L'aide unique

Le montant de l'aide unique est plafonné et il diffère selon l'année d'apprentissage prise en compte :

- **1^{ère} année** : 4125 € maximum
- **2^{ème} année** : 2000 € maximum
- **3^{ème} année** : 1200 € maximum
- **4^{ème} année** : 1200 € maximum

LES AIDES A L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

Conditions d'obtention de l'aide unique

Pour pouvoir prétendre à l'aide unique pour l'apprentissage, l'entreprise doit respecter les critères suivants :

- Employer **moins de 250 salariés** ;
- Conclure un contrat d'apprentissage **à compter du 1er janvier 2019** ;
- Recruter des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle **de niveau inférieur ou égal au bac**

LES AIDES A L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

L'exonération de charges sociales

Pour les apprentis rémunérés en dessous de 79% du SMIC

Les aides pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés

Le montant maximum de l'aide est de **3000 €** pour le recrutement d'une personne handicapée en contrat d'apprentissage

L'AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de **500€**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

Pour quels apprentis ?

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins **18 ans** ;
- être titulaire d'un **contrat d'apprentissage** en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

RYTHME D'ALTERNANCE PAR METIERS

AUTOMOBILE



Mécanique : 1 semaine / 1 semaine
Diplômes : CAP / BAC PRO



Carrosserie : 1 semaine / 1 semaine
Diplômes : CAP / BAC PRO



Peinture en Carrosserie : 1 semaine / 1 semaine
Diplômes : CAP en 1 an après le CAP Carrosserie

RYTHME D'ALTERNANCE PAR METIERS

BÂTIMENT



Électricité / Electrotechnique : 1 semaine / 1 semaine
Diplômes : CAP / BAC PRO



Installation Sanitaire : 1 semaine / 2 semaines
Diplôme : CAP



Installation Thermique: 1 semaine / 2 semaines
Diplôme : CAP

RYTHME D'ALTERNANCE PAR METIERS

BÂTIMENT



Soudage / ACND: 2 semaines / 2 semaines
Diplôme : MC



Installateur de Réseaux Câblés de Communication :
1 semaine / 2 semaines
Diplôme : Titre Professionnel



**Technicien Installateur Chauffage Climatisation Sanitaire
Energies Renouvelables :** 1 mois / 9 mois
Diplôme : Titre Professionnel

RYTHME D'ALTERNANCE PAR METIERS

BEAUTÉ



Coiffure : 2 jours / 3 jours

Diplômes : CAP / MC / BP / BM / BTS / FC BARBER



Esthétique : 2 jours / 3 jours

Diplômes : CAP / BP / BAC PRO / BTS

RYTHME D'ALTERNANCE PAR METIERS

MÉTIERS DE BOUCHE



Boulangerie : 1 semaine / 2 semaines
Diplômes : CAP / MC / BP



Pâtisserie : 1 semaine / 2 semaines
Diplômes : CAP / MC / BTM



Vente option Alimentaire : 1 semaine / 1 semaine
Diplôme : CAP

RYTHME D'ALTERNANCE PAR METIERS

SERVICES



Photographie : 1 semaine / 2 semaines
Diplômes : CTM / BTM



Cordonnerie Multiservices : 1 semaine / 1 semaine
Diplôme : CAP



Agent de Sécurité : 1 semaine / 2 semaines
Diplôme : CAP / Titre Professionnel



Propreté de l'Environnement Urbain
Collecte et Recyclage : 1 semaine / 2 semaine
Diplôme : CAP

RYTHME D'ALTERNANCE PAR METIERS

SANTÉ



Ambulancier : Formation continue
Diplômes : Titre Professionnel



Prothèse Dentaire : 1 semaine / 1 semaine
Diplômes : BAC PRO / BTM / BTS / BTMS

SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Mme V. VUCKOVIC

01 41 83 33 87

07 70 26 08 93

v.vuckovic@campus93.fr



Mme M. DELPLANQUE

01 41 60 72 12

m.delplanque@campus93.fr

SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

COACHING

MISE EN RELATION

JOB DATING

SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Aide à la
rédaction
du contrat
d'apprentissage



**Mme S.
KACIMI**
01 41 83 38 62
s.kacimi@campus93.fr

Réception
du contrat
d'apprentissage
& des ruptures



Aide à la rédaction de
demandes d'autorisation
de travail



SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

MEDIATION

En cas de problèmes en
entreprise